

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2020

NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à	NOMS Prénoms, Qualités	Présents	Excusés	Pouvoirs à
GINDRE Jonathan, Maire	X			GIRAUD Olivier, Conseiller		x	DURET Stéphane
CURVAT Pierre, 1 ^{er} Adjoint	X			CLISOL LUCENA Romain, Conseiller	X		
BOUVIER Sandra, 2e Adjointe	X			QUIVET Yves, Conseiller		x	GINDRE Jonathan
ALLAIN Lauriane, 3 ^{ème} adjointe	X			DURET Stéphane, Conseiller	X		
POMMIER Mickaël, 4 ^e adjoint	x			CHEVALLIER CARINGI Gaétane, Conseillère	X		
NIOGRET Claude, Conseiller	X			VUILLERMOZ Sandra, Conseillère		x	POMMIER Mickaël
CHAUFFARD Martine, Conseillère	x			ROUX Madeline, Conseillère		x	BOUVIER Sandra
COURVOISIER Franck, Conseiller		x	CARINGI Gaétane				

Mme BOUVIER Sandra est nommée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

L'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 01/07/2020
- Solidarité COVID
- Délégation du conseil municipal au Maire
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 01/07/2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1er juillet 2020.

2 - Solidarité COVID

M le Maire rappelle le courrier adressé par La Pat' de l'Ours établissement locataire du bâtiment communal en date du 31 mars 2020 par lequel les gérants demandaient la gratuité des loyers à compter du 15 mars 2020 suite aux décisions gouvernementales du 14 mars 2020.

Mme le Maire, en place à cette date avait proposé un report d'avril et mai en attendant d'éventuelles mesures gouvernementales.

M le Maire propose une remise gracieuse des loyers des mois d'avril, mai et juin 2020. Pour information, le loyer H.T. est d'un montant de 650 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition du Maire.

3 - Délégation du conseil municipal au maire

M le Maire rappelle la délibération prise au conseil municipal du 1^{er} juillet dernier.

Lors de cette séance, 14 délégations ont été votées. Mais, dans le souci de favoriser une bonne administration communale, M le Maire propose d'ajouter :

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou du premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ; soit 250 000 €

- Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

4 - Questions diverses

Mme CHAUFFARD Martine organise l'arrosage des massifs fleuris du village durant les congés d'été de l'employé communal. Elle explique qu'elle est à la recherche de bénévoles pour les massifs devant le city. Plusieurs élus se sont spontanément inscrits, elle les remercie.

Levée de la séance à 21 h 00.